

Organisation et protocole sanitaire pour la reprise des visites de la Casemate 105c du Pointeau

Rappel de l'organisation des visites en temps normal

- Réservation préalable obligatoire à l'Office du Tourisme de l'Océan pour constitution de groupes de 10 visiteurs maximum par créneaux horaires (un groupe tous les 15 minutes)
- Accueil des visiteurs sur le site à un guichet extérieur ; collecte des tickets délivrés par l'Office du Tourisme
- Visites guidées de 40 minutes, encadrées par 2 guides de l'association (20 minutes à l'extérieur ; 20 minutes à l'intérieur). Le départ d'un nouveau groupe se faisant tous les quarts d'heure, 3 groupes de 10 personnes encadrés chacun par 2 guides se trouvent sur le site simultanément sans toutefois jamais se croiser.

NOUVELLE ORGANISATION DES VISITES

Gestion des flux

1. Maintien de l'organisation actuelle en matière de limitation du flux des visiteurs sur le site, à savoir :

- Maintien des réservations obligatoires à l'Office du Tourisme
- Constitution de groupes de 10 visiteurs maximum

2. Réduction du monde sur le site par :

- Modification du séquençage horaire : un groupe tous les 30 minutes
- Réduction de la durée de visite à 30 minutes

Accueil sur site

Maintien du guichet extérieur, où les billets sont contrôlés ; prise en charge des visiteurs par leurs guides

Déroulement de la visite :

Le principe général de la nouvelle organisation est d'expliquer à l'extérieur ce que nous expliquions à l'intérieur de la casemate : le résultat sera de limiter à la fois le nombre de personnes à l'intérieur de la casemate mais aussi le temps de la visite intérieure. Nous nous appuyons sur des panneaux de photos de l'intérieur de la casemate pour illustrer notre propos (organisation de la casemate et fonctionnement des équipements).

Puis, pour ne pas frustrer nos visiteurs, nous terminerons par une visite rapide de l'intérieur de la casemate par groupe de 5 visiteurs maximum accompagné par 1 guide de l'association.

Pour résumer, pour chaque groupe de 10 visiteurs :

- Exposé de l'historique du site en extérieur sur le toit de la casemate : durée 10 minutes
- Exposé sur la terrasse d'accueil – donc en extérieur - sur l'organisation interne de la casemate et sur le fonctionnement des équipements à l'aide de panneaux illustrés : durée 15 minutes
- En fin d'exposé, le groupe se divise en 2 groupes de 5 personnes accompagné chacun par 1 guide, le premier part visiter le souterrain tandis que le second visite l'intérieur de la casemate. A l'intérieur, démonstration rapide de l'affût de forteresse. Le groupe sort au bout de 5 minutes de visite, le second prend sa place, sans se croiser.

Durée totale de la visite : 30 minutes

Pour rappel : Surface de la casemate : 32 m², soit pour 5 visiteurs plus leur guide, un ratio de **5,33 m²** par personne à l'intérieur de la casemate

LE PROTOCOLE SANITAIRE

- Nettoyage et désinfection générale de la casemate avant la réouverture au public

Accueil des visiteurs

- Port du masque obligatoire par les visiteurs et les guides. Cette disposition devra être rappelée par les agents de l'Office du Tourisme dès l'inscription. Les visiteurs non équipés de masque ne seront pas admis.
- Protection du guichet d'accueil extérieur par un plexiglas ou par un dispositif similaire (visière individuelle portée par le guide chargé de l'accueil)
- Installation de barrières pour organiser le site pour éviter tout regroupement et croisements
- Marquage de distance dans la file d'attente
- Sur le guichet :
 - Affichage des consignes de sécurité pour les visiteurs
 - Mise à disposition d'un distributeur de gel hydroalcoolique en libre-service pour les visiteurs, mais aussi pour le guide chargé de l'accueil qui devra se laver les mains fréquemment

Gestion de la visite guidée

- Briefing de sécurité lors de l'accueil des visiteurs par les guides (distanciation ; interdiction de toucher quoi que ce soit)

Partie à l'extérieur :

- Limitation du nombre de visiteurs à 10 personnes (+ 2 guides)
- Respect de la distanciation

Partie à l'intérieur :

- Nettoyage et désinfection des rampes des escaliers entre chaque groupe
- Limitation du nombre de visiteurs à 6 personnes (1 guide compris)
- Visite rapide, dans le respect de la distanciation (pour rappel : ratio de 5,33 m² par visiteur) et contacts interdits avec les objets exposés dans la casemate

En cas d'exposition temporaire extérieure organisée à proximité de la casemate - véhicules d'époque, matériels divers exposés sous tente - comme c'est régulièrement le cas lors des journées d'ouverture de la casemate (ou lors des Journées du Patrimoine), des règles sanitaires supplémentaires seront appliquées :

- Organisation d'un parcours de visite limitant les regroupements et les croisements, avec barrières et signalétique adaptée
- Marquage de distance dans la file d'attente
- Contacts interdits avec les véhicules et les objets exposés